

L'évolution géomorphologique du littoral aquitain a déterminé l'apparition d'écosystèmes très particuliers. Ces types de formations, liés à une accumulation d'eau douce sur substrat sableux en zone littorale, forment un ensemble de milieux aquatiques unique en Europe.

Ainsi, de la pointe du Médoc à l'embouchure de l'Adour, on peut observer une alternance ininterrompue de lacs, étangs, dunes boisées, et zones humides associées qui confèrent à ce territoire un patrimoine naturel remarquable.

La disposition (B41) du SDAGE 2016-2021 prévoit l'amélioration des connaissances des écosystèmes lacustres, estuariens et côtiers. Elle affiche la volonté du bassin de préserver et reconquérir la qualité des plans d'eau naturels du littoral.

Ses principaux axes d'action sont :

- D'améliorer la connaissance des écosystèmes lacustres (priorité nécessaire à l'élaboration de politiques de l'eau),
- de concilier les usages et restaurer et/ou protéger les milieux aquatiques,
- de créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE,
- de préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Pour accompagner ces actions, une connaissance approfondie des besoins des gestionnaires, des attentes de leurs structures, de tous les enjeux et objectifs de gestion liés aux usages diversifiés des milieux lacustres, du contexte naturel et socio-économique est nécessaire à l'échelle du territoire des lacs et étangs du littoral de l'ex région Aquitaine.

Dans ce cadre, l'Agence propose d'engager une étude de définition et de faisabilité d'un mode de gouvernance de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du territoire des plans d'eau douce de la façade atlantique aquitaine.